



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 7 décembre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Lovagny, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1 décembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 32.

### Présents :

Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Séverine MUGNIER, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

### Procurations :

Pierre AGERON à Yvan SONNERAT  
Elisabeth BOIVIN à Elodie DONDIN  
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER  
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS  
Virginie FRANCOIS à Thomas BIELOKOPYTOFF  
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI  
Christiane MICHEL à Yves GUILLOTTE  
Roland NEYROUD à Sylvie LE ROUX

Secrétaire de séance : Jean-Pierre CHAMBARD

### N° 2023-107 : Attribution du marché de travaux de construction des locaux France Services, d'un espace de bureaux et d'une crèche à La Balme de Sillingy

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Dans le cadre du projet de construction des locaux France Services, d'un espace de bureaux et d'une crèche à La Balme de Sillingy, la CCFU a lancé une consultation en procédure adaptée le 16/10/2023 pour le marché de travaux.

Le marché est composé de 17 lots :

- Lot n°1 : Terrassement - VRD - Espaces extérieurs
- Lot n°2 : Gros-œuvre
- Lot n°3 : Charpente - couverture - bardage bois
- Lot n°4 : Etanchéité et protection
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures bois et occultation
- Lot n°6 : Métallerie serrurerie
- Lot n°7 : Agencement
- Lot n°8 : Menuiseries intérieures
- Lot n°9 : Cloison, doublage et faux plafond
- Lot n°10 : Ascenseur
- Lot n°11 : Chapes, carrelage et faïence
- Lot n°12 : Sols souples
- Lot n°13 : Peinture - revêtements muraux
- Lot n°14 : Electricité, courants forts et faibles
- Lot n°15 : Photovoltaïque
- Lot n°16 : Chauffage, plomberie, ventilation
- Lot n°17 : Cuisine

Suite à la remise des offres du 17/11/2023, une phase de négociation a été réalisée pour les lots n°2, 4, 7, 9, 11 et 14.

Au vu du rapport d'analyse des offres remis par le bureau Opus Ingénierie, économiste de l'équipe de maîtrise d'œuvre, la commission d'appel d'offres, réunie le 6 décembre 2023, propose de retenir les entreprises suivantes, pour un montant total de 1 562 699,65€ H.T :

- Pour le lot n°1 : le groupement BORTOLUZZI (mandataire) / SAEV, pour un montant de 422 859,00€ H.T,
- Pour le lot n°2 : l'entreprise ALLEGRO SAS, pour un montant de 494 212,47 € H.T,
- Pour le lot n°4 : l'entreprise STELLA ETANCHEITE, pour un montant de 71 035,12€ HT,
- Pour le lot n°9 : l'entreprise ALBERT & RATTIN SAS, pour un montant de 146 645,21€ HT,
- Pour le lot n°10 : l'entreprise SAS ORONA, pour un montant de 21 600,00€ HT,
- Pour le lot n°11 : l'entreprise SARL IMPOCO CATANIA, pour un montant de 82 725,13€ HT,
- Pour le lot n°12 : l'entreprise SAS APM, pour un montant de 37 346,94€ HT,
- Pour le lot n°13 : l'entreprise TER RENOV, pour un montant de 49 631,96€ HT,
- Pour le lot n°14 : l'entreprise BEE SARL, pour un montant de 184 615,56€ HT,
- Pour le lot n°15 : l'entreprise SOLTELIS SARL, pour un montant de 33 778,26€ HT,
- Pour le lot n°17 : l'entreprise ETS ROUSSEY ET FILS, pour un montant de 18 250,00€ HT.

Les lots n° 3, 5, 6, 7, 8 et 16 se sont révélés infructueux et doivent faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**attribuer** les marchés aux entreprises ci-dessus proposées,
- D'**autoriser** monsieur le Président à signer les marchés et les pièces afférentes,
- De **souligner** que les crédits suffisants figurent au budget général.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre CHAMBARD**

